M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

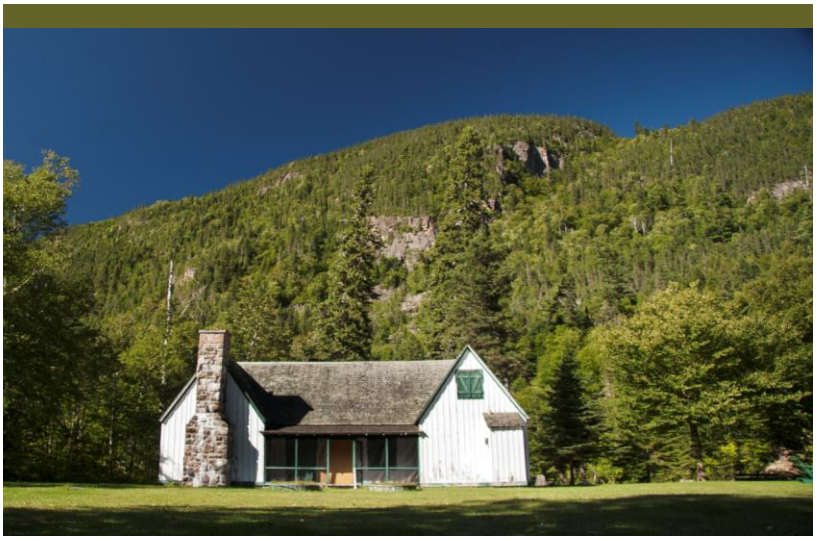

Mémoire

Déposé par la MRC du Fjord-du-Saguenay
le 26 août 2016 dans le cadre de la consultation
publique sur le renouvellement de la
Politique culturelle du Québec

Résumé

La Municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay souhaite prendre part à la consultation portant sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec afin de représenter les communautés rurales qui composent son territoire et qui contribuent à un accès équitable à la culture. Fière de maintenir son implication en regard de sa Politique culturelle, la MRC affirme son rôle quant au déploiement d'une vie culturelle dynamique sur son territoire ainsi qu'à la pérennité et à la mise en valeur de son patrimoine. Par des ententes de développement culturel (EDC) renouvelées avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), celle-ci est à même de constater différentes retombées : valorisation du territoire contribuant à une hausse de son attractivité, reconnaissance des créateurs par la promotion de l'activité culturelle, concertation au niveau territorial et augmentation de la mobilisation, amélioration des connaissances (formations, inventaires), développement de l'offre culturelle, meilleure accessibilité à la culture.

Compte tenu qu'une faible croissance démographique requiert des moyens et des mesures favorisant le maintien et le renouvellement des populations locales, la MRC s'est dotée d'orientations par l'entremise d'une Vision stratégique d'aménagement et de développement. Pour faire face aux défis des prochaines années, notamment en matière de décentralisation gouvernementale, d'augmentation des responsabilités, de diminution anticipée des revenus municipaux et de changement dans la structure de la population, il est primordial que la MRC obtienne et puisse mettre en place les conditions propices au développement économique, social et culturel de son territoire.

Par sa Politique culturelle, la MRC « entend mettre de l'avant la vitalité et le dynamisme des communautés de son territoire sur le plan culturel. Riche de son histoire et de son patrimoine, elle souhaite faire valoir l'identité de ce territoire, aussi source d'inspiration des créateurs. […] » C'est pourquoi le thème retenu est : « La MRC du Fjord-du-Saguenay… Espace d'inspiration ! ». À cet effet, le quatrième axe d'intervention de la Politique culturelle de la MRC rejoint les principes visés dans le renouvellement de la Politique culturelle du Québec : « La concertation et les partenariats équitables en matière de développement et de promotion des arts, de la culture et du patrimoine ».

De plus, la MRC espère que le renouvellement de la Politique culturelle du Québec mènera vers l'adoption d'un plan d'action doté d'un plan d'investissement et d'un échéancier. La présence de professionnels spécialisés dans les champs d'intervention des arts, de la culture et du patrimoine est plus qu'importante dans les milieux municipal et gouvernemental afin de pouvoir répondre adéquatement aux besoins des communautés tant urbaines que rurales. Pour sa part, la MRC entreprendra, au cours des prochaines années, le renouvellement de sa Politique culturelle et de son plan d'action en vue de futures ententes.

Table des matières

1. PRÉSENTATION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY 1

1.1 Le territoire et la population 1
1.2 La MRC du Fjord-du-Saguenay… Espace d'inspiration ! 1
1.3 Des actions et des ressources qui mobilisent 2
1.4 Un défi démographique 2
1.5 Une qualité de vie à portée de la nature ! 2
1.6 La gouvernance : condition essentielle à la prospérité de la MRC 3
1.7 La Politique culturelle de la MRC 3

2. RECOMMANDATIONS 4

2.1 Le principe de « recherche d'équité » 4
2.2 Les thèmes retenus 4
2.2.1 La culture dans une perspective de développement durable 4
2.2.2 L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante 9
2.2.3 Le rapport du citoyen à la culture 10
2.2.4 La gouvernance et le financement 11

3. CONCLUSION 14

1. Présentation de la MRC du Fjord-du-Saguenay

1.1 Le territoire et la population

La MRC du Fjord-du-Saguenay regroupe 13 municipalités et administre trois territoires non organisés (TNO). Son territoire s'inscrit parmi les plus vastes du Québec. La grande étendue du territoire est attribuable à la présence de trois TNO, dont les limites avoisinent le Nord-du-Québec. L'organisation veille au développement de la partie la plus à l'est de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Du nord au sud, elle encercle complètement la ville de Saguenay qui ne fait pas partie du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. La rivière Saguenay scinde son territoire d'est en ouest.[1]

L'occupation du territoire de cette MRC se concentre davantage du côté nord. En effet, 80 % de la population y réside comparativement à 20 % dans le secteur du Bas-Saguenay. Parmi les municipalités qui composent le territoire de la MRC, seulement une compte plus de 5 000 habitants, soit Saint-Honoré, avec 5 890 habitants. Avec une population totale de 21 789 habitants répartis sur plus de 44 000 km^2, la MRC fait face au défi de l'occupation du territoire. Par l'amélioration de la qualité de vie, elle contribue, en collaboration avec les municipalités, à maintenir la vitalité des communautés.

Avec une population de 21 789 habitants répartis sur plus de 44 000 km^2, la MRC du Fjord-du-Saguenay est composée de 13 municipalités rurales et de trois TNO.

1.2 La MRC du Fjord-du-Saguenay… Espace d'inspiration !

La MRC du Fjord-du-Saguenay offre différents services aux communautés rurales, notamment en aménagement du territoire, et prend part au développement culturel et à la mise en valeur du patrimoine par l'entremise de sa Politique culturelle adoptée en 2009.

Avec l'adoption de sa Politique culturelle, la MRC a affirmé son rôle quant au déploiement d'une vie culturelle dynamique sur l'ensemble du territoire ainsi qu'à la pérennité et à la mise en valeur du patrimoine. Enracinée dans ce vaste territoire où la force de l'eau et les ressources naturelles sont omniprésentes, l'identité culturelle de la MRC s'affirme à travers une histoire encore récente. La culture se révèle par les caractéristiques de ce territoire rural diversifié : champs, bleuetières, monts, fjord. Par l'expression de l'identité du territoire, la culture prend la couleur de l'authenticité des gens qui l'habitent et l'animent. Le thème retenu pour la Politique culturelle est : « La MRC du Fjord-du-Saguenay… Espace d'inspiration! ».

[1] *Voir la carte du territoire en annexe*

1.3 Des actions et des ressources qui mobilisent

Depuis 2008, la MRC du Fjord-du-Saguenay compte sur l'implication d'une agente culturelle et d'un comité culturel qui suivent la réalisation du plan d'action depuis ses débuts. Pour les années 2011 à 2014, lors d'une première EDC d'un an avec le MCC et lors d'une deuxième entente de trois ans avec ce ministère en plus d'un partenaire privé, EDF EN Canada, un montant total de 340 000 $ a été investi. De ce montant, les investissements de 150 000 $ du MCC et de 30 000 $ de EDF EN Canada ont profité à l'ensemble du territoire. Une nouvelle entente est actuellement en vigueur pour l'année 2015-2016 entre la MRC et le MCC représentant un investissement de 80 000 $. Les retombées de ces ententes pour la MRC sont, par exemple : valorisation du territoire contribuant à une hausse de son attractivité, reconnaissance des créateurs par la promotion de l'activité culturelle, concertation au niveau territorial et augmentation de la mobilisation, amélioration des connaissances (formations, inventaires), développement de l'offre culturelle, meilleure accessibilité à la culture.

Plus de 140 projets ont été réalisés, de 2011 à 2016, dans le cadre des Journées de la culture, de l'animation dans les bibliothèques publiques et par l'entremise du Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu de la MRC.

1.4 Un défi démographique

Au même titre que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la structure démographique de la MRC du Fjord-du-Saguenay présente une progression des personnes de 65 ans et plus comparativement à celle des 15 ans et moins. Cette situation, en termes de main-d'œuvre disponible, lorsqu'elle est associée au faible apport de l'immigration au sein du territoire, s'ajoute au manque de travailleurs envisagé et accentue le phénomène de vieillissement de la population. La faible croissance démographique reste préoccupante et requiert des moyens et des mesures qui contribuent au maintien et au renouvellement des populations locales.[2]

1.5 Une qualité de vie à portée de la nature !

En regard de ces perspectives démographiques, la MRC du Fjord-du-Saguenay a vu toute l'importance de s'appuyer sur les grandes forces du milieu. Le positionnement « Une qualité de vie à portée de la nature ! » est ainsi ressorti comme orientation de la Vision stratégique d'aménagement et de développement. Le document de la vision stratégique souligne que « le développement social et culturel vise à maintenir et à renouveler la population sur son territoire. La MRC souhaite promouvoir et améliorer la qualité de vie des collectivités. Dans cette optique, elle souhaite travailler de concert avec les multiples intervenants privés et publics […] ».

[2] *La Stratégie MigrAction a permis à la région de passer en mode solutions par une intervention régionale visant l'atteinte d'un bilan migratoire positif des jeunes.*

Tel que mentionné lors du Sommet économique régional en juin 2015, la MRC du Fjord-du-Saguenay compte sur le dynamisme social et culturel des municipalités comme une des voies pour concrétiser le développement économique de son territoire.

1.6 La gouvernance : condition essentielle à la prospérité de la MRC

Pour faire face aux défis des prochaines années, notamment en matière de décentralisation gouvernementale, d'augmentation des responsabilités, de diminution anticipée des revenus municipaux et de changement dans la structure de la population, il est primordial que la MRC obtienne et puisse mettre en place les conditions propices au développement économique, social et culturel de son territoire.

En effet, par l'élaboration de sa Politique culturelle, la MRC « entend mettre de l'avant la vitalité et le dynamisme des communautés de son territoire sur le plan culturel. Riche de son histoire et de son patrimoine, elle souhaite faire valoir l'identité de ce territoire, aussi source d'inspiration des créateurs. La MRC désire inscrire la dimension culturelle au sein de ses interventions de développement […] ».

1.7 La Politique culturelle de la MRC

L'axe principal de la Politique culturelle est : « L'affirmation de l'identité culturelle du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en accord avec ses traits distinctifs et son caractère rural ». L'orientation principale suivante contribue à son atteinte, soit : « Développer et renforcer le sentiment d'appartenance en mettant à l'avant-plan l'histoire, les artistes et les artisans ainsi que les particularités et les éléments qui caractérisent la MRC du Fjord-du-Saguenay ».

Enfin, le quatrième axe d'intervention de la Politique culturelle de la MRC rejoint les principes visés dans le renouvellement de la Politique culturelle du Québec : « La concertation et les partenariats équitables en matière de développement et de promotion des arts, de la culture et du patrimoine ».

Le rôle de la MRC du Fjord-du-Saguenay est de veiller à ce qu'une vie culturelle dynamique se déploie sur l'ensemble de son territoire et de voir à la pérennité et à la mise en valeur du patrimoine et de l'identité culturelle du territoire.

2. Recommandations*

**Note aux lecteurs : Les recommandations apparaissent en caractère gras dans le texte.*

2.1 Le principe de « recherche d'équité »

La MRC du Fjord-du-Saguenay souhaite reconnaître l'apport des communautés rurales, dispersées sur l'ensemble du territoire, qui travaillent à faciliter un accès équitable à la culture. Compte tenu que le Contexte général mentionne que « la politique culturelle (du Québec) vise un accès équitable à la production et aux ressources culturelles pour tous : équité entre les générations, sur l'ensemble du territoire […] », il appert que cet élément doit également se trouver à l'intérieur des principes qui guident la Politique culturelle du Québec.

En effet, cette dimension importante doit être considérée à l'intérieur du principe de « recherche d'équité ». Afin d'intégrer l'accessibilité à la culture sur tout le territoire du Québec à ce principe, **la formulation devrait se faire de la façon suivante : L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture <u>sur tout le territoire</u>.**

La MRC du Fjord-du-Saguenay s'inscrit dans la démarche pour que la culture « contribue au développement social et économique, au bien-être et à la qualité de vie des individus tout en constituant un élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires ».[3] Pour ce faire, la MRC entend développer et maintenir des rapports constructifs avec les différents domaines d'activités qui composent les communautés locales, et ce, par l'entremise des EDC avec le MCC ainsi que par la présence d'une ressource dédiée au développement culturel.

2.2 Les thèmes retenus

2.2.1 La culture dans une perspective de développement durable

Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente ?

Différents ministères devraient être tout particulièrement interpellés par l'application transversale de la Politique culturelle du Québec comme partenaires incontournables. Par ailleurs : « Dans chaque région administrative du Québec, il existe une table régionale interministérielle, appelée *Conférence administrative régionale*, formée de représentants des ministères et organismes gouvernementaux dont l'action a une incidence sur le développement de cette

[3] Contexte général, Consultation publique, Renouvellement de la Politique culturelle du Québec, Mars 2016, p.12

région. »[4] De ce fait, **le rôle de la CAR réunissant les représentants des différentes directions régionales de ministère, d'une même région, devrait être optimisé.**

Cette dernière pourrait ainsi assurer une meilleure communication des rôles, des services et des programmes existants, de chacun, et les faire connaître davantage, par exemple, auprès des municipalités et de la Table des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce mandat pourrait également rejoindre les organisations contribuant au développement régional et leur donner des repères. Dans le Centre-du-Québec, la Table des préfets a d'ailleurs tenu à rencontrer les représentants des ministères présents en région et organismes gouvernementaux regroupés autour de la CAR : « La nécessité de la collaboration des bureaux régionaux des ministères et organismes à l'élaboration d'un nouveau modèle de « gouvernance régionale » a alors été clairement évoquée. »[5] Une meilleure connaissance des rôles de part et d'autre contribuerait certainement à accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique, les autres catégories d'acteurs et le palier municipal, le palier le plus proche du citoyen. Le lien entre la CAR et le palier municipal pourrait alors être plus étroit.

Toutefois, **la transversalité de la culture, dans tous les domaines de la société, doit être un engagement du gouvernement piloté par celui-ci**. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) apparaît comme maître d'œuvre de la Loi sur le développement durable. Celui-ci doit appliquer le concept de transversalité, en le mettant en valeur et en établissant des relations entre l'ensemble des projets majeurs de développement du Québec, à travers leurs volets social, économique, environnemental et culturel. Cette intervention permettrait notamment de **décloisonner l'*Agenda 21 de la culture***.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) travaille déjà en collaboration avec le MCC au niveau de l'enseignement primaire et secondaire. Ces ministères devraient **mieux faire connaître les programmes comme *Un artiste à l'école* ou *un écrivain à l'école*, les *résidences d'artistes à l'école***, etc. L'enseignement supérieur pourrait être davantage mis à contribution, soit par la formation des futurs enseignants à l'importance d'intégrer les activités culturelles à la formation des jeunes. De plus, il faut **outiller les professeurs en formation envers les programmes culturels du MEES et leur faire connaître le milieu culturel et son offre**. L'ensemble des enseignants, toutes matières et niveaux confondus, devrait être rejoint. Enfin, **l'histoire régionale devrait faire partie du programme scolaire québécois et la formation musicale obligatoire devrait y être réintégrée**. Le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) devrait aussi être impliqué dans les programmes culturels. D'ailleurs, il y aurait même lieu de s'inspirer de la devise « Penser et agir familles et aînés » qui devrait être transposée à la culture et devenir : « Penser et agir familles et aînés en culture. »

[4] Site Internet du Secrétariat à la Capitale-Nationale, http://www.scn.gouv.qc.ca/comites-et-tables/index.asp, consulté le 20 juin 2016.
[5] Québec municipal, Actualités, « Les MRC élargissent leur rôle de concertation et de développement territorial ». Table des préfets du Centre-du-Québec, Victoriaville. http://www.quebecmunicipal.qc.ca. Consulté le 28 juin 2016.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pourrait recevoir **un soutien pour la réalisation de projets de médiation culturelle dans ses différents secteurs, de même que dans la formation de son personnel administratif et soignant ou de terrain**. Par la prévention, la sensibilisation et l'amélioration des conditions de vie, par les saines habitudes de vie, il serait possible d'envisager de meilleurs soins, des conditions de vie améliorées et des transformations positives dans le tissu social du Québec. Une initiative intéressante appuyée par la MRC du Fjord-du-Saguenay est actuellement menée par le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec : Re_Création. **Cette démarche de mobilisation pour une reconnaissance du rôle fondamental des arts et de la culture dans le développement personnel et social des jeunes serait à encourager.** En effet, l'importance de la créativité dans le développement de chaque être humain doit être promue.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) est aussi appelé à devenir un acteur dans le développement et l'application de la nouvelle Politique culturelle du Québec. Depuis les débuts de la Politique culturelle du Québec en 1992, les municipalités québécoises portent le développement culturel et demeurent le palier politique le plus près des gens, tout en étant fin connaisseur des enjeux de développement du territoire. Les EDC représentent alors des locomotives du développement culturel local et ont encouragé les municipalités à se doter de politiques culturelles. Le MAMOT doit alors tenir compte que **le développement des territoires passe par la culture, les acteurs culturels, les artistes et les élus municipaux qui travaillent de concert à élaborer une vision à long terme**.

Il est ainsi déplorable que la vision du MCC se limite à des EDC d'un an, ne permettant pas de pérenniser ni des ressources humaines de qualité, ni des projets à long terme, ce dont nécessitent des projets culturels qui prennent ainsi un sens et qui s'ancrent dans une communauté avec du financement adéquat. Il serait aussi nécessaire de mieux former les élus à tous les paliers, municipaux, provinciaux et fédéraux, ce qui permettrait ainsi de les engager dans la reconnaissance des acteurs et des institutions culturelles et du rôle qu'ils jouent dans le développement des individus et de la société. *Les Arts et la Ville*[6] a d'ailleurs développé, il y a quelques années, un outil de formation des élus – ***La valise culturelle de l'élu municipal*** **- qui devrait circuler davantage ou, du moins, servir de base à une campagne nationale de formation des élus**.

Finalement, le ministère du Tourisme devrait être davantage impliqué dans la démarche de mise en application de la Politique culturelle du Québec par ses programmes de développement de l'offre touristique, entre autres. En effet, le patrimoine, les événements culturels ainsi que les sites et les attraits culturels sont étroitement liés au tourisme ; **le tourisme culturel doit être mieux reconnu par les instances touristiques pour son apport à l'industrie touristique régionale**.

[6] http://www.arts-ville.org/publications/la-valise-culturelle-de-l-elu-municipal

Comme le mentionne Simon Brault dans son livre « Le facteur C », il faut néanmoins rester prudent envers la multitude d'instances dorénavant intéressées par la culture : « Les motivations sont plurielles. Elles sont même parfois contradictoires. »[7] Et « À trop vouloir rentabiliser la culture sur les plans économique et social, même avec les meilleures intentions du monde, on pourrait perdre de vue que la création artistique est un moteur essentiel et irremplaçable de développement culturel […] »[8]

Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens et les jeunes, etc. ?

Dans un contexte de rationalisation de l'État québécois et de démantèlement des structures de concertation régionale, soit les Conférences régionales des élus (CRÉ), il apparaît d'autant plus important d'**optimiser les interventions à l'échelle d'une région par l'établissement de partenariats entre différents domaines d'activités**. Par ailleurs, **la société civile doit pouvoir continuer son engagement au sein des tables de concertation régionales**. Comme l'indique Les Arts et la Ville dans son mémoire (p.5), il s'avère nécessaire de préserver « l'engagement de l'État québécois envers tous les territoires qui sont sous sa gouverne ».

En effet, le Contexte général nous signale : « en l'espace de six ans (2007 à 2013), les dépenses municipales sont passées de 536 M$ à 878 M$, et à ce rythme, on prévoit même qu'elles dépasseront les dépenses du gouvernement provincial d'ici cinq ans. »[9] Afin que cette responsabilité n'incombe pas seulement au palier municipal, il devient primordial de **reconstruire les ponts entre les instances régionales et d'en développer avec les autres catégories d'acteurs, soit les entreprises privées, les commissions scolaires, les milieux universitaires et de la santé, etc.**

Il faut également garder en perspective que le contexte économique actuel peut exercer une pression sur les ressources humaines des organisations œuvrant au développement culturel régional par l'ajout de nouvelles responsabilités et compétences. Dans une situation d'optimisation des ressources, il s'avère important de **maintenir le renforcement des capacités des communautés, entre autres, par de l'accompagnement et des outils, du financement aux projets** afin, notamment, de rendre davantage disponibles et accessibles l'information et l'appui gouvernemental.

Parmi ses nouvelles responsabilités qui incombent aux municipalités et aux organisations culturelles, notons la médiation culturelle. Celle-ci permet justement d'établir des ponts entre

[7] Brault, Simon, « Le facteur C, L'avenir passe par la culture », Les éditions voix parallèles, 2009, p.62
[8] IDEM, p.64
[9] Contexte général, Consultation publique, Renouvellement de la Politique culturelle du Québec, Mars 2016, p.19

différentes catégories d'acteurs : MRC, villes, Conseil régional de la culture, milieu des affaires, Commissions scolaires, Centre intégré universitaire en santé et services sociaux, etc. **La MRC du Fjord-du-Saguenay croit qu'il serait d'autant plus pertinent de soutenir financièrement les initiatives de médiation culturelle en milieu rural**.

Quels changements faudrait-il mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels ?

Les EDC constituent un levier majeur dans le développement culturel régional et local. Un cadre de référence des EDC a été mis en place par le MCC. Toutefois, comme l'indique l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) dans son mémoire (p.16) : « […] le gouvernement a tendance à privilégier des orientations ciblées ou des programmes qui disposent déjà de ressources plutôt que de prendre en considération les priorités des politiques culturelles locales. […] Dès lors, ces ententes apparaissent restrictives et dépourvues de la souplesse attendue à l'origine. »

Les ententes de développement culturel doivent pouvoir tenir compte des priorités d'intervention du milieu et avoir une approche équitable d'une région à l'autre. Compte tenu que le MCC et ses partenaires investissent à parts égales, il est logique de penser que si le gouvernement souhaite que les municipalités et les MRC investissent davantage en culture, il doit aussi augmenter ses investissements. À titre d'exemple de retombée, la MRC du Fjord-du-Saguenay a mis en place un Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu qui fait en sorte qu'à chaque dollar investi par la MRC, l'équivalent provient du milieu. Par ailleurs, ces investissements doivent être accompagnés de dotation de ressources humaines et de personnel qualifié possédant une expertise reconnue, autant dans les municipalités qui s'impliquent dans le développement culturel qu'au sein des ministères visés.

Dans un autre ordre d'idées, **le rôle de l'école et de la famille doit être renforcé afin d'investir dans le public de la culture de demain**. **Pour se faire, la culture doit faire partie de la campagne portant sur les saines habitudes de vie.** Selon Simon Brault, l'auteur de *Le Facteur C* : « L'accès réel et continu à une variété d'œuvres, de propositions et d'expériences culturelles signifiantes à l'adolescence, et tout au long de la vie, est donc un enjeu d'une importance primordiale. On ne peut pas choisir ce qui nous est inaccessible ».[10]

[10] Brault, Simon, « Le facteur C, L'avenir passe par la culture », Les éditions voix parallèles, 2009, p.68

2.2.2 L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante

Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, […] s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire ?

Étant donné que les municipalités ne sont pas suffisamment outillées et n'ont pas les ressources humaines et financières pour œuvrer seules dans le domaine du patrimoine, une **stratégie nationale d'inventaire et de caractérisation en regard des milieux bâtis et des paysages humanisés serait de bon augure**. Celle-ci pourrait venir guider les actions à l'échelle municipale, accompagnée de fonds à la mise en œuvre de projets. Ainsi, le gouvernement parviendrait à une meilleure cohérence dans l'ensemble des inventaires financés dans les municipalités. De plus, la MRC du Fjord-du-Saguenay rejoint la position de l'Ordre des architectes du Québec en faveur d'une Politique nationale de l'architecture pour le Québec.

Il y a également une opportunité d'exploiter davantage le Répertoire du patrimoine culturel québécois (RPCQ). Bien qu'il soit déjà accessible aux municipalités, son utilisation devrait être davantage encouragée, ouverte et facilitée pour les instances locales et régionales. Des outils et un service d'aide-conseil pourraient être rendus disponibles pour guider et encadrer les actions à l'échelle régionale ou locale au-delà des lois. Cela permettrait d'assurer une meilleure cohérence dans le déploiement des ressources, et ce, dans un esprit de transférabilité vers l'éducation, l'environnement, le tourisme ou vers l'international, pour ne citer que ceux-ci.

De plus, **une stratégie d'intervention spécifique pour le patrimoine religieux devient de plus en plus pressante** considérant le contexte accéléré de fermetures de lieux de culte à la grandeur du Québec.

Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi ?

La MRC du Fjord-du-Saguenay croit que **la contribution des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels est primordiale dans la chaîne culturelle**. La place réservée aux créateurs doit être au cœur de la nouvelle Politique culturelle du Québec et de son plan d'action par le maintien de programmes d'aide financière pour améliorer les conditions de pratique des professionnels. La MRC du Fjord-du-Saguenay appuie également l'importance de **promouvoir et de faire connaître le travail des artistes et des artisans professionnels et amateurs établis en ruralité**, notamment sur son territoire. De plus, des efforts restent à investir pour faire davantage connaître l'entrepreneuriat culturel et sa valeur au sein de la société et surtout, auprès des jeunes.

D'autre part, on observe un décloisonnement des corps de métiers et des pratiques au sein des professionnels de la culture. Par exemple, avec les récentes coupures au sein des centres locaux de développement (CLD), des agents de développement ruraux se sont vu confier des mandats plus importants en développement culturel et en mise en valeur du patrimoine. Il importe de **pouvoir leur offrir les outils adéquats afin qu'ils puissent soutenir le développement culturel sur leur territoir**e. Selon le mémoire de l'AQLM (p.17) : « Bon nombre de professionnels en loisir sont des gestionnaires culturels, qu'il convient de soutenir et auxquels il faut fournir les ressources suffisantes pour qu'ils puissent accomplir leur travail multiforme ». Les formations offertes par les Conseils régionaux de la culture se doivent alors d'être maintenues et bonifiées. Enfin, d'autres projets de développement professionnel doivent pouvoir émerger des organismes culturels de regroupement.

2.2.3 Le rapport du citoyen à la culture

Le réseau d'équipements culturels étant aujourd'hui bien établi (musées, bibliothèques, salles de spectacle, etc.), quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés ?

Il faut d'abord tenir compte du rôle grandissant que jouent les bibliothèques publiques du fait, entre autres, de l'« augmentation constante du nombre d'entrées physiques estimées, de visites virtuelles et du nombre de prêts » au cours des dix dernières années, tel que mentionné dans le Contexte général.[11] Ces lieux doivent être reconnus comme une porte d'entrée vers la culture. **Les bibliothèques publiques regroupées au sein des Réseaux BIBLIO occupent, à la grandeur du Québec, à ce titre, une place importante dans cette chaîne permettant de rejoindre les citoyens**, dont les personnes aînées et les plus jeunes générations. Il faut s'affairer à inclure les personnes aînées et à répondre aux besoins croissants de ces personnes, par exemple, envers le loisir culturel et les projets de médiation culturelle, et **soutenir le maintien et le développement d'un réseau de bibliothèques publiques de qualité**. Bien que la majorité de la population ait accès à une bibliothèque publique, on peut se demander si la majorité des citoyens ont tous accès à une bibliothèque de qualité répondant aux normes établies, notamment, en superficie, en équipement ou en personnel. Le projet *Biblio Qualité* du Réseau BIBLIO offre d'ailleurs des éléments de réponse, à ce niveau, aux régions du Québec.

De plus, le Réseau BIBLIO du Saguenay–Lac-Saint-Jean a mené une intervention exemplaire sur le territoire par la mise en place du *Réseau culturel*. D'une durée de cinq ans (cette initiative prend fin le 31 août 2016 faute de financement), elle permettait de **« favoriser l'accessibilité à**

[11] Contexte général, Consultation publique, Renouvellement de la Politique culturelle du Québec, Mars 2016, p.14

la culture dans les municipalités de moins de 5 000 habitants »[12] en leur faisant découvrir la diversité de l'offre culturelle de la région. Ce projet a été accueilli positivement tant par les partenaires municipaux que par les organismes culturels et communautaires. Nous pensons qu'il devrait être reconduit.

Par ailleurs, **l'accès à la culture passe par des agents de développement culturel et, jusqu'à tout récemment au Québec, des médiateurs culturels, bien formés, passionnés et compétents** : ils sont des « passeurs culturels » et des gestionnaires culturels. Dans le domaine culturel, la précarité des postes et des projets qui y sont reliés est trop souvent omniprésente. Le leadership culturel assumé par les MRC et les municipalités est variable d'une région à l'autre. Le rôle, les responsabilités et les tâches des agents de développement culturel, ou leur équivalent, diffèrent de façon parfois notable d'un organisme à l'autre, selon la vision, les priorités et les caractéristiques régionales.

Par ailleurs, **il serait intéressant de doter les bibliothèques publiques de médiateurs spécialisés avec les jeunes et la technologie et de favoriser la création d'espaces de collaboration et de création dans ces lieux** pour susciter davantage la participation des jeunes ou encore pour initier les moins jeunes.

Il devient alors primordial de **trouver un équilibre entre le maintien d'équipements culturels fonctionnels soutenus par le Programme d'aide aux immobilisations et le maintien en poste de ressources humaines qualifiées**. Le maintien et la bonification des programmes d'aide financière aux immobilisations et au développement des bibliothèques et à leurs collections doivent être envisagés. L'aide de l'État se doit d'être récurrente, cohérente et conséquente, notamment par le biais des EDC, en plus d'être respectueuse des particularités régionales et locales. Sans la présence de ressources humaines qui travaillent au développement de la participation culturelle, on pourrait voir la demande envers l'offre culturelle diminuée.

2.2.4 La gouvernance et le financement

Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place ? Comment les améliorer ?

Avec les changements opérés dans la dernière année, les EDC ont passé d'une durée de trois à un an. Cette nouvelle directive a fait en sorte de fragiliser le partenariat entre le MCC et le milieu municipal, car négocier une EDC est un processus exigeant qui se traduit par des tâches

[12] Le Réseau culturel. http://www.mabibliotheque.ca/saguenay-lac-saint-jean/fr/presentation-corporative/publications/le-reseau-culturel/index.aspx. Consulté le 12 juillet 2016.

administratives et des démarches politiques. De façon générale, des ententes à court terme, sur un an, viennent remettre en question la préoccupation accordée au développement durable. **Dans le but d'assurer une pérennité des actions, la MRC du Fjord-du-Saguenay propose de revenir à des ententes pluriannuelles afin de répondre aux besoins du monde municipal.**

De plus, le fait que le MCC soutienne que « les moyens d'action non récurrents, limités dans le temps et structurants »[13] limite l'intervention des municipalités en excluant les actions récurrentes. **Pour être structurantes, très souvent, les actions doivent être récurrentes.** Comme l'a indiqué une participante aux ateliers de consultation de la révision du Plan d'action culturel de la MRC, celle-ci invite la MRC du Fjord-du-Saguenay à : « Poursuivre ce programme qui soutient et encourage entre autres les municipalités dans leur développement et leurs activités culturelles. Par contre, il serait souhaitable que nous puissions présenter des projets récurrents et sans nécessairement d'innovation, car nous sommes restreints au niveau du développement et lorsqu'un projet connaît du succès, il est souhaitable qu'il puisse revenir l'année suivante dans sa formule initiale. Le but essentiel est la participation citoyenne et nous nous devons de pouvoir présenter des projets qui vont susciter l'intérêt sans nécessairement apporter des nouveautés à tout prix. » Dans un autre ordre d'idées, le MCC en est venu à financer les EDC à partir de ses différentes enveloppes, liées à des plans sectoriels, le Plan du livre, par exemple, ce qui oblige les municipalités et les MRC à prioriser des actions qui correspondent aux objectifs de ces plans et non aux priorités du milieu.

Le sous-financement du MCC additionné aux récents changements au sein des structures régionales représente des diminutions importantes des soutiens financiers qui étaient significatifs pour les municipalités et les régions du Québec. Des mesures d'aide aux projets seraient alors bienvenues dans ce contexte, bien qu'elles ne puissent compenser les pertes de financement importantes pour le milieu culturel régional. De plus, **un programme de soutien au développement de projets en médiation culturelle serait une avenue intéressante à considérer**.

Toutefois, ce sont les ressources humaines qui contribuent à consolider la base ; cela manque très souvent en ruralité. **Une mesure d'aide financière permettant l'embauche de ressources professionnelles qualifiées, inspirée de l'ancien programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP), pourrait être réintégrée au sein des mesures d'aide aux initiatives de partenariat, <u>pour les milieux ruraux</u>** qui n'ont pas la capacité de se doter de telles ressources. En effet, ce programme permettait le déploiement de la mission du ministère sur le terrain, plus particulièrement à l'extérieur des grandes villes, par le travail de professionnels de la culture qui ont contribué, durant une quinzaine d'années et qui œuvrent encore pour la plupart, au développement culturel dans toutes les régions du Québec.

[13] MCC, Aide aux initiatives de partenariat – volet 1 – Entente de développement culturel, www.mcc.gouv.qc.ca, consulté le 28 juin 2016.

En terminant, la Politique culturelle du Québec doit être accompagnée d'**un plan d'action doté d'un plan d'investissement et d'un échéancier** afin de donner suite à cette vaste consultation.

Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies ? Quels ajustements seraient nécessaires ?

En premier lieu, **l'aide financière du MCC, du Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) et de la Société des entreprises culturelles du Québec (SODEC) devrait être mieux répartie entre les régions**. Entre autres, le Programme territorial du CALQ en région est une initiative à poursuivre et à redéfinir avec les partenaires régionaux. **Des mécanismes d'échanges entre les demandeurs et les responsables de programmes seraient aussi à envisager**. En redonnant davantage d'autonomie aux directions régionales du MCC, par exemple, cela permettrait un meilleur accompagnement de ces institutions auprès des milieux culturel et municipal. **Le MCC pourrait également renouer avec son mandat de prospective et de recherche (études et inventaires) qui était apprécié des milieux municipal et culturel**. Du moins, il devrait pouvoir être en mesure d'orienter les milieux vers des ressources expertes reconnues, notamment, dans le domaine du patrimoine.

Dans un autre ordre d'idées, les différents organismes de regroupement du secteur culturel doivent se distinguer et se respecter dans leur mission et dans leurs projets ainsi que travailler en partenariat et en concertation. **Un mandat pourrait être donné au Conseil du patrimoine religieux du Québec afin qu'il puisse accompagner les municipalités de façon officielle**. Cet accompagnement pourrait être conjugué à des incitatifs pour faciliter l'acquisition d'édifices religieux excédentaires et appuyer la responsabilisation des municipalités qui souhaitent aller dans cette voie. **Le Fonds du patrimoine culturel du Québec pourrait aussi être augmenté afin de ne pas seulement tenir compte des immeubles et sites classés, mais aussi ceux cités par les municipalités**.

La MRC du Fjord-du-Saguenay souhaite également réitérer certaines recommandations déposées lors du Sommet économique régional tenu en juin 2015 en lien avec le présent exercice :

- Mettre en place une stratégie globale et cohérente de développement régional.
- Renforcer les capacités de développement des communautés rurales et reconnaître la contribution de la ruralité à la prospérité de la région et du Québec.
- Accroître les possibilités d'avoir accès et de profiter plus directement des programmes gouvernementaux.

3. Conclusion

La Politique culturelle du Québec doit devenir LA politique phare du gouvernement dans le domaine des arts et de la culture. Pour que la culture soit un choix de société, elle doit teinter l'ensemble de l'action gouvernementale de sa couleur. Il faut pouvoir soutenir le développement culturel dans toutes les régions du Québec et entretenir des liens étroits avec le palier municipal via les EDC, avec les MRC et les municipalités. Dans le cadre des EDC, la formation de comités culturels doit être encouragée et maintenue, car ils représentent une voix pour la société civile.

Par ailleurs, le soutien à la formation continue et à l'accompagnement professionnel doit être identifié comme prioritaire compte tenu du contexte dans lequel évoluent, entre autres, les agents de développement culturel et les médiateurs culturels. La présence de professionnels spécialisés dans les champs d'intervention des arts, de la culture et du patrimoine est plus qu'importante dans les milieux municipal et gouvernemental afin de pouvoir répondre adéquatement aux besoins des communautés tant urbaines que rurales.

Au cours des prochaines années, beaucoup de travail attend la MRC du Fjord-du-Saguenay, notamment pour le renouvellement de sa Politique culturelle et de son plan d'action et d'une future EDC. Celle-ci entend réitérer son engagement envers le développement culturel et la mise en valeur du patrimoine culturel des milieux ruraux par : la mise en œuvre des projets de l'EDC en vigueur (2015-2016) et la poursuite des échanges avec le MCC en vue d'une reconduction de l'EDC, la révision et l'actualisation de la Politique culturelle de la MRC en accord avec la nouvelle Politique culturelle du Québec (2018), le lancement des travaux de consultation (2018) en vue de l'adoption d'une nouvelle Politique culturelle (2019).

Annexe : Carte du territoire

Découvrez les attraits de la MRC du Fjord-du-Saguenay!

SORTEZ DES SENTIERS BATTUS.

Chute-aux-Galets
Saint-David-de-Falardeau

Parc national des Monts-Valin
Fabrice Tremblay

Site de pêche de la pointe de Bardsville
TNO Monts-Valin

Site de la Nouvelle-France
Saint-Félix-d'Otis

Paysage agricole
Saint-Charles-de-Bourget

Lieux culturels PATRIMONIAUX

1. **Le Jardin des légendes**
2. **Site de la Nouvelle-France**
3. **Exposition internationale de crèches de Rivière-Éternité**
4. **Auberge du Presbytère**
5. **Parc des artistes et nativités**
6. **Site de l'église Saint-Jean-Baptiste**
7. **Pont couvert du Faubourg**
8. **Bistro de L'Anse** (Ambassadeur Zone boréale)
9. **Chalets sur le Fjord**
10. **Boutique Le Coquill'art**
11. **Boutique Créations Rebelles des bois**
12. **L'Autodidacte**
13. **Café Bistro Léz'Arts**
14. **Musée de la nature**
15. **Église Sainte-Rose-de-Lima**
16. **Chapelle de Tableau**
17. **Le Chevrier du Nord**
18. **Site de l'église Saint-Charles-Borromée** (Place des Ormes)

Ateliers GALERIES D'ART

19. **Atelier de Vitrail Jean-Denis Simard**
20. **Dolande Fortin** (aquarelliste)
21. **Savonnerie Au pays des bleuets**
22. **Ébénisterie moderne** (Stéphane Gagné)
23. **Galerie / Atelier Marie Brunet** (photographe)
24. **Atelier Terrain Vague** (Ève Breton-Roy, relieuse)
25. **Poterie Terre Forte** (Kathlyn Bergeron)
26. **Ateliers Bois de fer** (menuiserie et fer forgé)
27. **Atelier Benoît Lavoie, luthier**
28. **Atelier Jass** (Jassyn Gagné, peintre)
29. **Philinox** (Philippe Boivin, joaillier)
30. **Atelier Thermic** (Michel Tremblay, céramiste et sculpteur)
31. **L'Art-À-Porter** (Linda Tremblay, conceptrice de bijoux)
32. **L'Artmonie, peinture décorative sur bois** (Sara Fillion)
33. **Atelier Lise Pilote** (artiste-peintre)
34. **Atelier Bricole-Art peinture décorative sur bois** (Maryse Dufour)
35. **Claudie Villeneuve** (artiste-peintre et sculpteure)
36. **Savonnerie artisanale Fleurs de noisette** (Andréanne Tremblay)
37. **Confection Imagine, confection de sacs à bandoulière** (Louise Simard)

Haltes PAYSAGES

38. **Parc de Boilleau**
39. **Belvédère du lac Ha ! Ha !**
40. **Halte routière du pont couvert du lac Ha ! Ha !**
41. **Parc de la digue du lac Ha! Ha!**
42. **Parc intergénérationnel du lac Otis** (halte routière)
43. **Parc d'hébertisme de l'école Saint-Félix**
44. **Sentier de la vie**
45. **Halte routière de la rivière Saint-Jean-Saguenay**
46. **Quai de L'Anse-Saint-Jean**
47. **Tour d'observation du Mont-Édouard**
48. **Observatoire et interprétation du billet de 1 000 $ canadien**
49. **Quai de Petit-Saguenay**
50. **Rivière Petit-Saguenay** (Club des Messieurs)
51. **Village-Vacances Petit-Saguenay**
52. **Site de pêche de la pointe de Bardsville**
53. **Cap au Leste**
54. **Quai et belvédère de Sainte-Rose-du-Nord**
55. **Sentier de la plate-forme**
56. **Sentier du lac de la Roche**
57. **Parc Aventures Cap Jaseux**
58. **Sentier des battures de Saint-Fulgence**
59. **Belvédère du Village**
60. **Sentier pédestre de la rivière Shipshaw**
61. **Chute-aux-Galets**

Haltes GOURMANDES

62. **Le Valinouët** (Centre de ski)
63. **Chute Gagnon**
64. **Complexe socio-culturel** (Parc environnemental)
65. **Sentier pédestre Saint-Charles-de-Bourget** (marais Duclos)
66. **Aire d'accueil du débarcadère municipal** (rampe de mise à l'eau)
67. **Sentier du club Perce-Neige**
68. **Belvédère de Larouche**
69. **Bleuetière de Ferland-et-Boilleau**
70. **Le Perchoir Café Bistro** (crêpes, paninis, tapas)
71. **Café des Elfes du Fjord** (Ambassadeur Zone boréale)
72. **Kao Chocolat** (chocolaterie artisanale)
73. **Boulangerie-pâtisserie Louise** (boulangerie artisanale)
74. **Restaurant L'Islet** (truite fumée maison)
75. **Café du quai** (crêperie)
76. **Auberge La Fjordelaise** (cerf rouge)
77. **Les jardins de la montagne**
78. **Bleuetière Saguenoise**
79. **Cerfs rouges de Saint-Étienne**
80. **Les Champignons du Fjord** (pleurotes)
81. **Restaurant chez Mina**
82. **Restaurant-Auberge La Tourelle** (grill, steak et fruits de mer)
83. **Épicerie Roger Tremblay** (boulangerie artisanale)
84. **Ferme du Ruisseau** (fraises, framboises et citrouilles)
85. **Ferme Romain Tremblay** (gourganes et mais sucrés)
86. **Bergerie La Vieille Ferme** (produits de l'agneau)
87. **Érablière du Cap bleu**
88. **Velnor** (élevage de cerfs rouges et bois de velours)
89. **Auberge Carcajou** (Ambassadeur Zone boréale)
90. **Au gros bleuet, Paul Grenon et fils** (bleuet et miel)
91. **Ferme alpaga de la relève**
92. **Nectamiel** (produits de la ruche)
93. **Les vergers bicolores** (camerises, cerises et fraises)
94. **Ferme Jean-Marc Brisson** (fraises et framboises)
95. **Ferme Michel Rivard et filles** (bleuets)
96. **Ferme Les Alpagas Là! Là! du Domaines des Rois**
97. **Les jardins de Lily** (sureaux, cerises et raisins)
98. **Restaurant Le Margot**

Lieux d'interprétation DE LA NATURE

99. **Centre d'interprétation des battures et de réhabilitation des oiseaux**
100. **Parc national des Monts-Valin**
101. **Zoo de Falardeau**
102. **Parc national du Fjord-du-Saguenay**

Mémoire | MRC du Fjord-du-Saguenay

Renouvellement de la Politique culturelle du Québec

26 août 2016